

Mesdames, Messieurs, je vous salue

Je voudrais tout d'abord vous demander de respecter une minute de silence, en mémoire des archers disparus cette année et de leur famille.

En place depuis 2013, je continue à aller de l'avant aidé par les membres du CD. Les résultats sportifs de notre département sont très satisfaisants avec plusieurs podiums et titres nationaux et régionaux.

Les stages, encadrés par Mme Gauthé Christine, double championne du monde 3D au Canada et médailles d'argent et de bronze au championnat d'Europe de tir en campagne cette année, se portent bien.

Depuis deux années maintenant le CD organise 3 stages en salle, en extérieur, 2 stages cibles anglaises, 2 stages 3D et 2 stages campagne.

Tous ces stages sont bien accueillis et bien suivis.

Pour l'extérieur 2020 un 4^{ème} club entre dans l'organisation d'une compétition 3d, c'est Bar sur seine, souhaitons lui bonne chance.

Je me suis aperçu que certains clubs n'avaient pas mis leurs statuts en conformité avec les statuts de la FFTA, ce qui est obligatoire.

Comme vous devez le savoir les labels actuels vont disparaître pour renaître sous une autre forme.

Je suis allé à Chennevières sur marne pour une formation de la nouvelle formule appelée « structuration/labellisation » que je vous présenterais en fin d'AG.

Cette année le CD Aube de tir à l'arc a rencontré quelques soucis avec un club qui ne voulait pas régler la facture adressée par la trésorière du CD pour la participation financière exceptionnelle à l'organisation du bouquet provincial organisé dans l'Aube. Cette participation a été proposée par un club aubois et votée à l'unanimité des clubs présents à la dernière AG. Après contact avec Mr Didier Aubin de la FFTA, le comité est dans son bon droit. Il a finalement été payé par ce club tout en étant menacé de poursuites judiciaires pour être remboursé avec intérêts.

Ce même club est pour le moment en infraction avec l'article 4 des statuts de la FFTA. Article qui stipule : quelle que soit la pratique envisagée, toute personne désirant pratiquer le tir à l'arc au sein de la fédération et de ses associations affiliées, doit être licenciée à la fédération.

Suite à tous ces désagréments il est utile et urgent de renforcer le règlement intérieur du CD que nous allons soumettre à votre approbation par vote lors de cette AG.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre attention.